



FUMASSE !!!!

Reprise d'activité, prélèvement des jours RTT : le double discours de la direction

Durant toute la période de confinement, Mme la Directrice nous a assuré qu'elle ferait preuve de la plus grande bienveillance vis-à-vis des agents lors de leur retour sur site et notamment sur les prélèvements des jours RTT. Depuis le déconfinement, les agents de retour ont pu le constater !!!

◆ Prélèvement des jours RTT :

La semaine dernière nous avons appris que certains départements n'interprétaient pas la note de la DG sur le prélèvement des jours RTT de la même façon que notre Direction.

Contrairement à la Gironde qui applique strictement la note du ministère, d'autres départements ont fait le choix d'être plus mesurés et de prélever les jours aux agents avec plus de parcimonie et de bienveillance.

Ainsi, certains agents ont pu, **contrairement à ce qui a été pratiqué dans notre direction**, poser un jour RTT sur le pont du 22 mai et se voir ponctionner un jour de moins .

Autre exemple, dans le Rhône, pour les agents qui ont alterné des journées d'autorisation d'absence codifiées CA 030, et des jours de travail (présentiel ou télétravail) sur l'ensemble de la période du 17/04 au 31/05, si la proportion d'ASA CA030 est inférieure à 50%, les jours d'ASA ainsi alternés sont requalifiés en télétravail et non pas en ASA CA030.

Ce qui concrètement signifie là encore que moins de jours RTT leur seront ponctionnés.

En Corse, les agents ayant travaillé uniquement certains jours pour respecter les distanciations physiques, seront également moins impactés. Ainsi, un agent qui a travaillé au moins 10 jours par période n'aura aucun jour RTT prélevé.

Congés 2019 : Alors que la Direction Générale de l'Administration et de la Fonction Publique (DGAFP) autorisait les agents à poser leurs congés de report 2019, avant le 31 mai 2020 minuit, les agents de la Gironde ont eu la mauvaise surprise de constater que les RH avaient bloqué leur dépôt dans SIRHIUS indiquant qu'il était urgent d'attendre... !!! Alors quoi, les agents allaient en plus perdre leurs congés 2019 ? C'est pas sérieux !

Ainsi le 3 juin, Olivier Dussopt actait que les congés 2019 ne seraient pas perdus. Reste à savoir quand la Gironde cessera de faire du zèle et daignera entendre le secrétaire d'État ?

Lors du dernier CTL nous avons demandé à la direction , pourquoi, alors qu'on nous a assuré qu'il serait fait preuve de bienveillance, le prélèvement des jours RTT n'était pas appliqué avec souplesse comme cela peut se faire ailleurs. La Direction n'ayant apparemment pas bien compris la question nous avons dû la formuler par écrit. Certaines choses sont dures à entendre !!! Et la réponse apportée l'est tout autant : application stricte de l'ordonnance...**Voilà une illustration de la bienveillance de la Direction envers les agents en Gironde !!!!**

◆ Tickets restaurant :

Les agents ne pouvant pas bénéficier d'une restauration collective, peuvent, s'ils le souhaitent, bénéficier des tickets restaurants. Un ticket a une valeur de 6 € dont la moitié est financée par l'agent et l'autre moitié par l'employeur et ils ne sont octroyés que pour les jours de travail, soit un maximum 18 tickets par mois (lissé sur période active et congés).

Alors que ces agents auraient pu, pendant la période de confinement, bénéficier du remboursement des frais de repas à hauteur de 17,50 € par jour, ils ont, pour beaucoup, fait le choix de garder leurs tickets resto, permettant ainsi à l'administration de faire des économies.

La Direction (très réactive sur ce sujet!) s'est empressée de leur supprimer tous les tickets resto des jours où ils avaient été absents sur la période !!! Et comble de la blague, les chefs de services ayant dû remplacer certaines AA par des RTT (voir supra), les collègues se sont vu retirer les tickets resto sur des congés. **Décidément la Direction de la Gironde multiplie les injustices et les fourberies !**

◆ Télétravail :

Lors de la dernière audio conférence, et en conformité avec les préconisations du gouvernement, la Directrice nous a assuré que les agents actuellement en télétravail sur toute la semaine pourraient continuer à télétravailler sur le même rythme. Or, nous apprenons que dans de nombreux services, ces mêmes télétravailleurs sont rappelés en présentiel. Leurs chefs de services demandent une reprise sous les modalités antérieures de la convention !

◆ Mesures de précaution :

Là encore, dans le monde des Bisounours des audio conférences, la Directrice nous a assuré que la priorité de la direction est la santé et la sécurité des agents. Elle nous a assuré avoir fourni masques, lingettes, gel hydroalcoolique à tous les services en nombre suffisant.

De retour sur site, les agents ont pu constater que les lingettes sont distribuées au compte goutte par certains de chefs de services (elles sont gardées dans le bureau du chef de service, et lorsqu'elles sont distribuées aux agents qui en demandent, on leur rappelle bien qu'il ne faudrait pas trop en utiliser !!!).

On a même pu constater la restriction à une lingette par jour et par service !!!

Et que dire des masques alternatifs que là encore les agents doivent réclamer en se justifiant auprès de leur chef de service !!!!

Dans les postes, les chefs de services doivent acheter certains produits d'hygiène (rouleaux de papiers pour remplacer les sèche-mains des toilettes...) avec leurs propres deniers, puis se faire rembourser. Certains ont dû mal à trouver le chemin de leur portefeuille et ce sont les agents eux-mêmes qui mettent la main à la poche, sans se faire rembourser bien sûr !

Illustrations édifiantes du double discours pratiqué par la Direction !!! Entre les paroles et les actes il y a un gouffre que nous dénonçons.

Il ne fait pas forcément bon travailler à la DGFIP en Gironde !!!